

## AVIS DE CONCOURS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

---

### **Avis de concours interne sur épreuves pour le recrutement d'adjoint des cadres hospitaliers**

NOR : SJS0840368V

Un concours interne sur épreuves aura lieu au centre hospitalier d'Avranches-Granville (Manche), en application de l'article 7 (2°) du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié, portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière, en vue de pourvoir 2 postes d'adjoints des cadres hospitaliers, branche administration générale, vacants dans cet établissement.

Peuvent faire acte de candidature, en application de l'article 7 (2°) du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié portant statuts particuliers des personnels administratifs, les fonctionnaires et agents des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratif. Ils doivent être en fonctions et justifier de trois années au moins de services publics.

Les candidatures devront être adressées, au plus tard dans le délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au *Bulletin officiel*, par écrit (le cachet de la poste faisant foi), au directeur du centre hospitalier d'Avranches-Granville, 849, rue des Menneries, BP 629, 50406 Granville Cedex, boulevard Stéphane-Moreau, 85925 La Roche-sur-Yon Cedex 9, auprès duquel peuvent être obtenus tous les renseignements complémentaires pour la constitution du dossier, les date et lieu du concours.